

**Séance du 21 septembre 2023  
Délibération n°2023-42**

L'an deux mille vingt trois, le 21 septembre, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PROROL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents :

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 14 septembre 2023.

**OBJET : Demande de subventions : maison partagée au bourg de Saint Vincent – Modification du plan de financement approuvé le 17 juin 2022.**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé l'implantation d'une maison partagée pour séniors autonomes au cœur du bourg de Saint Vincent.

Ces travaux ont démarré en juin 2023 et doivent se terminer en mars 2024. Leur montant est de 528 200 € HT.

Il rappelle également qu'un premier plan de financement a été approuvé en conseil municipal, le 17 juin 2022. Ce plan de financement n'incluait pas la participation de la Région, ni celle de l'Agglomération du Puy et de l'ADEME.

Ainsi, le plan de financement, susceptible d'évoluer en fonction des réponses des co-financiers, serait le suivant :

- Etat (DETR) : 112 165 € ;
- Région (Contrat ambition Région) : 112 000 € ;
- LEADER : 75 000 € ;
- Conseil Départemental (CAP 43) : 60 000 € ;
- Agglomération du Puy / ADEME : 22 680 € ;
- Fonds propres St Vincent : 178 980 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à déposer

les demandes de subventions ci-dessus évoquées pour ce projet ainsi que tous les documents afférents.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le  
et publication le 1<sup>er</sup> OCT. 2023

1<sup>er</sup> OCT. 2023